

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-008

Date de convocation : 06/03/2025	Le 10 mars 2025 à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 11	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas ; TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MABY Danièle. Absents excusés : Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH).
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/03/2025	Absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. MARQUAIRE Danielle, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile. SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence

OBJET : Lancement du projet d'aménagement de la place publique du Barry et de ses abords, dans le cadre de « Petites Villes de Demain » - Demandes de subventions afférentes au projet

Annule et remplace la délibération 2024-006

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a pour ambition de revitaliser son centre bourg par l'aménagement de sa place principale nommée « place du Barry », et de ses abords.

Lauréate du Programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a missionné le Bureau d'étude Horizon Conseil pour la réalisation d'une étude plan de circulation et mobilités. Parallèlement, la mairie a sollicité le CAUE Vaucluse afin de bénéficier d'un accompagnement dans la définition de ses actions en faveur de l'amélioration de son centre bourg. Ces deux accompagnements ont permis de présenter des scénarios d'aménagement à l'occasion de trois réunions publiques prévues à cet effet. Il a été entendu des administrés, suite à un vote à main levée, la volonté de privilégier le scénario d'aménagement de la place avec une mise à sens unique de la voie.

L'aménagement de la place du Barry et de ses abords est à la croisée des enjeux de redynamisation du centre-bourg de Mirabeau, ambition motivée dans la convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT. Pour ce faire, la commune souhaite mobiliser l'accompagnement éventuel d'organismes compétents sur les sujets de transition environnementale, de revitalisation en milieu rural et d'amélioration du cadre de vie.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention
- La délibération 2023-022 portant sur le lancement de l'esquisse programme par le CAUE
- Le rapport final de l'étude « plan de circulation et mobilités » mené par le Bureau d'étude Horizon Conseil

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

- Les réunions publiques en date du 6 novembre 2023 « présentation de scénarios hypothétiques d'amélioration du plan de circulation », du 20 novembre 2023 « présentation des deux scénarios d'aménagement de la place du Barry », du 20 décembre 2023 « présentation du scénario d'aménagement de la place et de son impact sur la circulation »

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le lancement du projet d'aménagement de la place du Barry et de ses abords, intégrant les enjeux de mobilité, de cadre de vie, d'économie, de patrimoine et d'environnement. L'objectif est de faire de cet espace une place centrale du village en offrant un espace de vie accueillant, apaisé et identitaire en :
 - Favorisant le partage d'usages ;
 - Confortant les activités commerciales : faciliter l'accès (stationnement, liaisons piétonnes), valoriser leurs abords par des aménagements adaptés (terrasses, stationnement, façades, etc..) tout en maintenant un stationnement de courte durée ;
 - Valorisant le patrimoine vernaculaire et paysager en les intégrant dans l'aménagement esthétique et pratique de la place ainsi que dans la compréhension du site ;
 - Répondant aux enjeux climatiques et environnementaux ;
 - Donnant du lien et de la cohérence dans les usages des espaces que compose la place via la matérialisation des continuités du maillage des modes actifs (signalétique, végétalisation, jalonnement)
- **DECIDE** de procéder à un aménagement et à la mise à sens unique des espaces publics suivants :
 - La place du Barry
 - La rue de la Mairie
 - La rue des remparts
 - La rue du Poste
 - La rue Martial Montagne jusqu'au parking du même nom
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € HT	En %
Etudes MOE	132 125.00	158 550.00	Etat – Fonds vert	250 000.00	38%
Travaux place	528 500.00	634 200.00	Région – nos communes d'abord	200 000.00	30%
			CD84 – CVA	39 360.00	6%
			Reste à charge	171 265.00	26%
TOTAL	660 625.00	792 750.00		660 625.00	100%

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.
 Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance

Le Maire
 Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.